

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°131-2024	MOYENS GENERAUX
	<u>MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE</u>

- **Marché n° 2022-24 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité et la couverture du Tivoli- Avenant n°3**

Le Maire,

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2024 portant délégation de Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la décision n° 101-2022 en date du 9 novembre 2022 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise FOREST DEBARRE (44300) et fixant le forfait provisoire de rémunération ;

VU la décision n°76-2024 en date du 11 juillet 2024 venant fixer le forfait de rémunération définitif ;

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le montant du marché en raison d'une modification du projet de travaux et l'ajout de lanterneaux impliquant le dépôt d'un nouveau dossier d'autorisation d'urbanisme par le maître d'œuvre ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **APPROUVE** la passation d'un avenant n°3 au marché 2022-24 de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité et la couverture du Tivoli, aux conditions suivantes :

<u>Titulaire du marché</u>	Forfait définitif de rémunération (mission de base)	Montant avenant n° 3	Montant total du marché après avenant	Pourcentage d'évolution
FOREST DEBARRE 211 BOULEVARD AUGUSTE PENEAU 44300 NANTES	57 682.72 € HT	2 040.00 €	59 722.73 €	+ 3.54 %

Article 2. **CHARGE** le service "Finances-Marchés", les "Services Techniques", Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable public assignataire de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 17 octobre 2024

Par délégation du Conseil Municipal,
Laurence LUNEAU
Maire

Décision transmise à la Préfecture

le 25 OCT. 2024

Affichée

le 05 NOV. 2024

